

# NOTRE PRÉ-BILAN 2024 SUR LE PROGRAMME SMART DATA

---

Le Fonds de dotation pour la recherche dans le développement des Établissements Médico-Sociaux (FORDEMS) est une initiative créée le 23 juillet 2018, avec le soutien de l'Association Adef Résidences, spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de dépendance. Ce fonds est régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 relative à la modernisation de l'économie et le décret n° 2009-158 du 11 février 2009.

## Mission et Objectifs :

Le FORDEMS a pour vocation de financer, favoriser et soutenir la recherche dans les domaines du médical et des sciences humaines et sociales, en lien avec le développement des Établissements Médico-Sociaux. Ses objectifs se fondent sur plusieurs constats :

1. Progrès médicaux et allongement de l'espérance de vie : les avancées scientifiques ont accru la longévité des personnes âgées dépendantes, des personnes cérébrolésées et des personnes handicapées. Cela pose un défi majeur en termes d'accueil et de qualité de vie.
2. Croissance du secteur médico-social : ce secteur connaît une expansion importante, nécessitant la définition d'une identité propre pour les structures à mi-chemin entre le sanitaire et le social.
3. Amélioration des Établissements spécialisés : les progrès architecturaux et organisationnels renforcent la qualité et les capacités d'accueil.
4. Persistance des enjeux humains : malgré les innovations scientifiques et techniques, les questions humaines restent centrales.

Le FORDEMS oriente son action vers :

- La recherche en neurosciences pour prévenir et soigner les maladies cérébrales.
- Les sciences humaines et sociales, notamment dans les disciplines comme la sociologie, la psychologie, la philosophie, l'économie ou encore la communication, pour accompagner les évolutions sociétales et préserver une approche humaine face aux avancées technologiques.

## Vision et Ambition :

La création du FORDEMS reflète une volonté d'assurer à chacun la possibilité de préserver un statut social et de vivre dignement lorsqu'il est accueilli et pris en charge en Établissement. L'objectif est de redonner du sens, un rôle, et changer la nature même des Établissements Médico-Sociaux dans la société, en leur donnant une nouvelle signification, et de favoriser un accompagnement davantage centré sur l'humain et respectueux des individus.

---

# LE PROGRAMME SMART DATA.

Interview du Docteur Abderrahmane Hedjoudje

## **1** C'est quoi le programme SMART DATA ?

Le programme SMART DATA se concentre sur l'utilisation des montres connectées associées à l'imagerie, pour la caractérisation précoce et le suivi des accidents vasculaires cérébraux (AVC). Ce projet innovant explore la manière dont les données physiologiques collectées par les dispositifs connectés, telles que la fréquence cardiaque, la variabilité cardiaque et les mouvements, peuvent être intégrées dans des algorithmes d'intelligence artificielle afin d'améliorer le diagnostic, le pronostic et la prise en charge des patients. L'objectif est de fournir un outil accessible et précis pour les professionnels de santé et les patients, en combinant technologie portable et expertise médicale.

## **2** Où en est le programme ?

Le programme progresse rapidement et a franchi plusieurs étapes cruciales. Une première phase pilote a permis de valider la faisabilité technique et de collecter des données pertinentes auprès d'un échantillon initial de patients. Les collaborations avec des experts en intelligence artificielle et en neurologie sont bien avancées, et les premières analyses montrent des résultats très encourageants, avec une précision prometteuse dans la quantification de score d'AVC initiaux et la prédiction du pronostic fonctionnel.

## **3** Qu'est-ce qu'on peut espérer pour les années à venir ?

Dans les prochaines années, le projet de recherche se concentrera sur l'élargissement de la cohorte de patients en intégrant des données multicentriques et diversifiées, afin de renforcer la robustesse et la fiabilité des modèles. L'intégration de la multimodalité jouera un rôle clé, en combinant les données physiologiques des montres connectées avec des biomarqueurs issus de l'imagerie médicale avancée. Cette synergie permettra d'affiner la détection précoce des AVC, d'améliorer le suivi longitudinal et de mieux prédire les résultats fonctionnels.

À moyen et long terme, cette combinaison unique de données connectées et d'imagerie sera élargie à d'autres pathologies neurologiques. Par exemple, elle pourrait être appliquée à la détection précoce de l'épilepsie, aux troubles du sommeil ou encore aux premiers signes de maladies neurodégénératives comme Alzheimer. L'objectif est de développer une plateforme numérique complète et interopérable, où les patients et les professionnels de santé auront accès à des outils de détection, de suivi et d'aide à la décision personnalisés.

Ce projet a le potentiel de transformer la médecine neurologique en créant un écosystème centré sur la prévention et la personnalisation des soins, contribuant ainsi à améliorer les résultats pour les patients tout en démocratisant l'accès à des technologies de pointe.

---

---

# DEVENEZ ACTEUR DU CHANGEMENT !

## Donateur :

---

Le montant de la contribution sera entre 10 euros et 9 999 euros. Avec l'attestation fiscale, vous aurez également l'opportunité de communiquer sur votre contribution aux projets de Fonds de dotation pour la recherche.

## Donateur VIP :

---

Le montant de la contribution sera égal ou supérieur à 10 000 euros. Avec l'attestation fiscale, vous aurez également l'opportunité de communiquer sur votre contribution aux projets de Fonds de dotation pour la recherche.

Le Fonds de dotation inclura votre logo sur ses documents de communication ayant un format suffisant à cette fin.

## Comment faire un don au Fonds de dotation ?

---

- Versement sur le RIB en n'omettant pas de nous retourner ce formulaire de participation. RIB : 17515 90000 08013120587 24.
- En envoyant un chèque à l'ordre de : « FORDEMS », à l'adresse : Adef Résidences Fonds de dotation pour la recherche – 19 rue Baudin – 94207 Ivry-sur-Seine Cedex et en n'omettant pas de nous retourner avec le chèque ce formulaire de participation.

**ENTREPRISE :**

**NOM :**

**PRÉNOM :**

**FONCTION :**

**ADRESSE POSTALE :**

**MAIL :**

**TÉLÉPHONE :**

## Avantages fiscaux

Pour les donateurs à titre personnel : 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable ; Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés : 60 % des sommes versées dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes lorsque ce dernier montant est plus élevé.